

ŒUVRES HISTORIQUES

INÉDITES

DE

PH. AND. GRANDIDIER.

TOME CINQUIÈME.

COLMAR,

AU BUREAU DE LA REVUE D'ALSACE, 23, PLACE DU MARCHÉ-AU-PETIT-BÉTAIL
ET DANS LES PRINCIPALES LIBRAIRIES DE L'ALSACE.

POUR L'ALLEMAGNE ET LA SUISSE,
CHEZ H. GEORG, LIBRAIRE À BALE ET À GENÈVE.

—
1867.

K.

KAUCHENHEIM, ou **Kauffenheim**, est un village de la Basse-Alsace, situé près de Fort-Louis et de Beinheim, à un quart de lieue de l'abbaye de Kœnigsbruck, dans le diocèse de Strasbourg et au chapitre rural du Bas-Hague-nau, appartenant au prince de **Rohan-Soubise**, et faisant partie du bailliage de Fleckenstein. Cet endroit est ancien, puisqu'il est rappelé, dès l'an 884, sous le nom de *Chochenheim*, entre les possessions de l'abbaye de Honau,

dans le diplôme de l'empereur Charles-le-Gros ; *Hist. de l'église de Strasbourg*, tom. 2, preuves, pag. 275. Il est aussi nommé Veichenheim, dans des chartes du douzième siècle. Welphon, duc de Spolète, accorda, en 1153, à l'abbaye voisine de Kœnigsbruck, *predium suum in loco, qui dicitur Vechehaim*, qu'Adelaïde, première abbesse de ce monastère et ses deux sœurs avaient hérité de leur père ; *Als. dipl.*, tom. 1, pag. 238. On lit dans le diplôme de Henri, roi des Romains, de 1227, pour la même abbaye, que *prima abbatissa ejusdem loci Adelheidis nomine fuit de Veichenheim, cui successit germana sua nomine Agnes* ; *ibidem*, pag. 361. Henri VI, également roi des Romains, confirma *curiam Veichenheim*, en 1187, à la même abbaye. Henri, roi des Romains, lui confirma aussi, en 1226, *grangiam Veichenheim* ; *Als. dipl.*, tom. 1, pag. 354. *Henricus, plebanus de Cochenheim*, est rappelé dans le diplôme du même prince, de 1227, pour la même abbaye ; *ibidem*, pag. 361. Elle y possède encore aujourd'hui quelques biens.

Le village de Kauchenheim faisait autrefois partie du landgraviat de la Basse-Alsace, et les landgraves, qui le tenaient en fief de l'empire, l'accordèrent eux-mêmes en arrière-fief aux nobles de Fleckenstein, qui le possédèrent comme une dépendance du district, qu'on nommait alors *die Grafschaft im Ried*, c'est-à-dire le comté de Ried ; *Als. illust.*, tom. 2, pag. 129. Louis, comte d'Étingen, landgrave de la Basse-Alsace, investit, en 1359, de *Dorff zu Kockenheim*, Henri de Fleckenstein ; *Als. dipl.*, tom. 2, pag. 230. A l'extinction de la maison de Fleckenstein, arrivée en 1720, dans la personne de Henri-Jacques, Kauchenheim passa, à titre de fief masculin, avec les autres villages du comté de Ried, dans celle de Rohan-

Soubise, qui avait déjà obtenu, de Louis XIV, l'éventualité de tous les fiefs de Fleckenstein relevant autrefois de l'empire.

Le chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux est décimateur du ban de Kauchenheim et a le droit de patronage de la cure. Nous avons vu que, dès le neuvième siècle, l'abbaye de Honau avait des biens dans cet endroit. *Decima S. Brigidæ in villa Chochenheim* est rappelée dans les statuts du chapitre de Honau, rédigés en 1264. Henri, prévôt de Honau, et Anselme de Grünenberg, passèrent, en 1279, un accord au sujet de la moitié des dîmes de Kauchenheim; *Liber Albus S. Petri senioris, fol. 44*. Ce chapitre fut transféré à Rhinau, et l'évêque Conrad, par ses lettres du 22 décembre 1298, lui unit les revenus de l'église et de la cure de Kauchenheim. C'est en vertu de ces lettres, que Jean d'Ochsenstein, archidiacre de Strasbourg, manda, en 1307, à l'archiprêtre de Hatten, de mettre les chanoines de Rhinau en possession de l'église de Kauchenheim. Les doyen et chanoines de Rhinau, qui avaient conjointement le droit de patronage de cette cure, le cédèrent peu après à leur prévôt; ce qui fut confirmé, en 1308, par Jean, évêque de Strasbourg; *Liber Albus S. Petri senioris, fol. 43 et 44*. Le chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux de Strasbourg passa, en 1543, avec Henri, Jean et Georges de Fleckenstein, sous l'arbitrage du magistrat de Strasbourg, un accord au sujet de la compétence due au curé de Kauchenheim; *Liber Ruber novus, fol. 523*.

Le village de Kauchenheim avait dès-lors embrassé le luthéranisme, sous les auspices du noble de Fleckenstein, leur seigneur, qui chassa, en 1542, le curé catholique, ce qui fit que la cure devint luthérienne. L'endroit est aujourd'hui composé d'environ 6 familles catholiques et d'au-

delà de 22 luthériennes. L'église, mi-partie, est sous l'invocation de saint Jean-Baptiste. Les catholiques sont desservis, depuis 1751, par le curé ou administrateur de Littenheim, qui en est éloigné d'un quart de lieue, l'ayant été auparavant, depuis que l'Alsace appartient à la France, par le curé de Beinheim. Les luthériens ont à Kauchenheim un ministre résident, nommé et salarié par le chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux. Ce ministre dessert en même temps les habitants luthériens du village voisin de Forstfeld. Il faut remarquer que les villages de Littenheim et Forstfeld dépendaient autrefois de la paroisse et cure de Kauchenheim. *Die Dörffern Litheim und Forstweld sind gelegen in den Pfarrei zu Kochenheim*, disent les lettres de l'empereur, Charles IV, pour Henri de Fleckenstein, de 1372; *Als. dipl., tom. 2, pag. 268.*